

## **AVIS FISCAL IMPORTANT À L'INTENTION DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS**

### **Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI (le « Fonds »)**

#### **Relevé annuel d'information de société de placement étrangère passive (SPEP) Pour l'année d'imposition terminée le 31 décembre 2023**

Le présent avis est destiné aux détenteurs de parts qui sont des « personnes des États-Unis » en vertu de l'*Internal Revenue Code of 1986 of the United States of America* (le « Code ») et des règlements fiscaux américains connexes. Cet avis ne concerne pas les autres détenteurs de parts. Une « personne des États-Unis » inclut notamment les citoyens américains (qu'ils soient ou non résidents des États-Unis), certaines personnes ayant le statut de résidents permanents américains, les entités corporatives américaines, ainsi que certaines fiducies et successions américaines. Veuillez consulter un spécialiste en fiscalité américaine pour toute question afférente à votre statut fiscal.

Pour l'année d'imposition américaine se terminant le 31 décembre 2023, le Fonds est réputé être une société de placement étrangère passive (« SPEP »), traduction française de « *Passive Foreign Investment Company* » (« PFIC »), en vertu de l'article 1297(a) du Code.

Le relevé annuel d'information de SPEP ci-joint vous est fourni conformément aux exigences de l'article 1.1295-1 (g)(1) du *Code of Federal Regulations* (le « Règlement »). Le relevé annuel d'information de SPEP contient des renseignements permettant aux détenteurs de parts visés d'exercer un choix fiscal afin de reclasser le Fonds comme étant un fonds électif admissible (« FEA »), traduction française de « *Qualified Electing Fund* » (« QEF »). Généralement, les détenteurs de parts qui sont réputés être des personnes des États-Unis et qui ont fait le choix fiscal d'un FEA sont tenus d'inclure dans leur déclaration de revenus leur part au prorata des *ordinary earnings* (« revenus ordinaires ») et des gains en capital nets du Fonds, et ce, que le Fonds ait ou non distribué des montants aux détenteurs de parts. Veuillez consulter un spécialiste avant d'exercer un choix fiscal en fonction de votre situation et de remplir les formulaires nécessaires afin de produire une déclaration de revenus américaine.

Afin d'exercer le choix fiscal d'un FEA, les détenteurs de parts doivent remplir le « Formulaire 8621 » (*Form 8621: Return by a Shareholder of a Passive Foreign Investment Company or Qualified Electing Fund*) exigé par les autorités fiscales américaines. Un Formulaire 8621 séparé doit être rempli relativement à chacun des fonds pour lequel le détenteur de parts désire exercer le choix fiscal d'un FEA. Chaque formulaire doit être joint avec la déclaration de revenus américaine du détenteur de parts dans les délais prescrits.

Dans le cas d'un fonds de Banque Nationale Investissements inc. (« Fonds BNI ») dont les actifs comprennent des parts d'un autre Fonds BNI, le détenteur doit remplir un Formulaire 8621 séparé pour cet autre Fonds BNI détenu indirectement afin d'exercer le choix fiscal d'un FEA. Le relevé annuel d'information des SPEP permet d'effectuer le choix fiscal d'un FEA pour un Fonds BNI détenu directement ou pour tout Fonds BNI sous-jacent détenu indirectement.

Nous recommandons aux détenteurs de parts de consulter un spécialiste au sujet des exigences en matière de déclaration fiscale américaine. Vous trouverez également de l'information portant sur les règles fiscales américaines applicables aux investissements dans des SPEP sur le site Web de l'*Internal Revenue Service* des États-Unis (<https://www.irs.gov/>) en inscrivant « *Form 8621 Instructions* » dans la barre de recherche.

Pour toute question, veuillez communiquer avec votre conseiller ou contacter un spécialiste en fiscalité américaine. Merci du soutien et de la confiance que vous manifestez à l'égard des Fonds BNI.

## Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI (le « Fonds »)

### Relevé annuel d'information de société de placement étrangère passive (SPEP) Pour l'année d'imposition terminée le 31 décembre 2023

- 1) Le présent relevé s'applique à l'année d'imposition du Fonds et de tout Fonds BNI sous-jacent détenu par le Fonds pour l'année commençant le 1er janvier 2023 et se terminant le 31 décembre 2023.
- 2) Les montants par unité et par jour des revenus ordinaires pour chaque série du Fonds et, le cas échéant, du ou des Fonds sous-jacent(s) BNI détenu(s) par le Fonds, comme prévu pour la période spécifiée au paragraphe (1), sont indiqués dans le(s) tableau(x) ci-dessous :

Série du Fonds détenu directement	Revenus ordinaires par unité par jour (USD)
Série Conseillers	0,0000000000
Série Conseillers-2	0,0000000000
Série F	0,0001522968
Série F-2	0,0003587950
Série F5	0,0002538298
Série FH	0,0001317206
Série FH-2	0,0002841735
Série H	0,0000000000
Série H-2	0,0000000000
Série N	0,0004162671
Série NR	0,0002853738
Série O	0,0003191550
Série GP	0,0004353229
Série GPH	0,0003765951
Série GPO	0,0008841234
Série GPOH	0,0005057172
Série T5	0,0000000000

- 3) Les montants par unité et par jour des gains en capital nets pour chaque série du Fonds et, le cas échéant, du ou des Fonds sous-jacent(s) BNI détenu(s) par le Fonds, comme prévu pour la période spécifiée au paragraphe (1), sont indiqués dans le(s) tableau(x) ci-dessous :

Série du Fonds détenu directement	Gains en capital nets par unité par jour (USD)
Série Conseillers	0,0014057312
Série Conseillers-2	0,0026601770
Série F	0,0014615890
Série F-2	0,0029004560
Série F5	0,0020380665
Série FH	0,0015051652
Série FH-2	0,0026189408
Série H	0,0013780750
Série H-2	0,0024147305
Série N	0,0028714858
Série NR	0,0019683615
Série O	0,0015068705
Série GP	0,0027811329
Série GPH	0,0026029546
Série GPO	0,0043969627
Série GPOH	0,0026109904
Série T5	0,0017996965

- 4) Pour déterminer le montant de la quote-part des revenus ordinaires et des gains en capital nets de la série du Fonds et de chacun des Fonds BNI sous-jacents que détenait directement et indirectement le porteur de parts, comme indiqué dans le tableau ci-haut, multipliez les montants par unité et par jour par le nombre de parts de la série respective du Fonds détenu, puis par le nombre de jours pendant lesquels le porteur de parts les a détenues au cours de la période spécifiée au paragraphe (1).

- 5) Les montants par unité en espèces ou en biens à la juste valeur marchande distribués ou réputés distribués par le Fonds aux détenteurs de parts au cours de la période spécifiée au paragraphe (1) sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Série du Fonds détenu directement	Date de distribution	Distribution en espèce/en biens par unité (USD)
Série F	21-Déc-23	0,0008658041
Série F-2	21-Déc-23	0,1394787122
Série F5	25-Jan-23	0,0384574666
Série F5	27-Fév-23	0,0380013261
Série F5	27-Mar-23	0,0376903405
Série F5	25-Avr-23	0,0378535261
Série F5	25-Mai-23	0,0378285421
Série F5	26-Jui-23	0,0392415367
Série F5	25-Jul-23	0,0391402990
Série F5	25-Aoû-23	0,0378563041
Série F5	25-Sep-23	0,0382862020
Série F5	25-Oct-23	0,0374549811
Série F5	27-Nov-23	0,0378368664
Série F5	21-Déc-23	0,0388017151
Série FH-2	21-Déc-23	0,1154340304
Série N	21-Déc-23	0,2338649015
Série NR	25-Jan-23	0,0447431596
Série NR	27-Fév-23	0,0442124650
Série NR	27-Mar-23	0,0438506503
Série NR	25-Avr-23	0,0440405078
Série NR	25-Mai-23	0,0440114403
Série NR	26-Jui-23	0,0456553823
Série NR	25-Jul-23	0,0455375977
Série NR	25-Aoû-23	0,0440437399
Série NR	25-Sep-23	0,0445439026
Série NR	25-Oct-23	0,0435768225
Série NR	27-Nov-23	0,0440211252
Série NR	21-Déc-23	0,0451436738
Série O	21-Déc-23	0,0950045133
Série GP	26-Jui-23	0,1217923165
Série GP	25-Sep-23	0,0134394715
Série GP	21-Déc-23	0,0378712201
Série GPH	21-Déc-23	0,1448886716
Série GPO	26-Jui-23	0,2300448840
Série GPO	25-Sep-23	0,0407719142
Série GPO	21-Déc-23	0,0732488341
Série GPOH	21-Déc-23	0,1921347977
Série T5	25-Jan-23	0,0349161261

Série T5	27-Fév-23	0,0345019891
Série T5	27-Mar-23	0,0342196405
Série T5	25-Avr-23	0,0343677992
Série T5	25-Mai-23	0,0343451159
Série T5	26-Jui-23	0,0356279954
Série T5	25-Jul-23	0,0355360801
Série T5	25-Aoû-23	0,0343703214
Série T5	25-Sep-23	0,0347606324
Série T5	25-Oct-23	0,0340059541
Série T5	27-Nov-23	0,0343526737
Série T5	21-Déc-23	0,0352286746

- 6) Le Fonds et, le cas échéant, chacun des Fonds BNI sous-jacents énumérés ci-haut, permettra(ont), sur demande, au détenteur de parts d'obtenir une copie de ses registres comptables et autres documents semblables pouvant être conservés par le(s) Fonds et servant à la validation et à la détermination des revenus ordinaires et des gains en capital nets calculés, conformément aux principes applicables en matière d'impôt sur le revenu aux États-Unis en vertu de l'article 1293 du Code, afin de vérifier ses montants et la part proportionnelle du détenteur de parts de ceux-ci.

BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.,  
Agissant à titre de gestionnaire du Fonds



Eric-Olivier Savoie  
Président et chef de la direction  
Banque Nationale Investissements inc.  
Date : 28 mars 2024

*Les informations et les opinions qui sont exprimées dans la présente communication le sont uniquement à titre informatif et peuvent être modifiées sans préavis. Les points de vue exprimés ne visent pas à prodiguer des conseils de placement ni à faire la promotion de placements en particulier et aucune prise de décision de placements ne devrait reposer sur ces derniers. Banque Nationale Investissements Inc. (« BNI ») a pris les moyens nécessaires afin de s'assurer de la qualité et de l'exactitude des informations contenues aux présentes à la date de la publication. Cependant, BNI ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de cette information et cette communication ne crée aucune obligation légale ou contractuelle pour BNI.*

*Ces renseignements sont tirés des états financiers venant du Fond et de ses sous-jacents et sont fournis afin d'aider les détenteurs de parts à effectuer des calculs. Ces renseignements ne constituent pas un conseil ou une opinion fiscale. Les états financiers sont disponibles sur le site <http://www.bninvestissements.ca>. Les détenteurs de parts devront consulter leur spécialiste en fiscalité américaine pour l'ensemble des impacts fiscaux de la détention de parts selon leur propre situation fiscale particulière, en vertu des lois fédérales, d'état, locales des États-Unis ou des lois fiscales étrangères.*

*Les parts du Fond offerts par BNI n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du « U.S. Securities Act of 1933, as amended » ("1933 Act"). Sous réserve de certaines exceptions, les parts ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis ou offertes ou vendues à des personnes des États-Unis (défini dans la loi de 1933 Act). Le Fond offerts par BNI n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du « U.S. Investment Company Act of 1940, as amended ». BNI n'a pas été enregistré en vertu du « U.S. Investment Advisers Act of 1940 ».*

© 2023 Banque Nationale Investissements inc. Tous droits réservés. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans l'autorisation préalable écrite de Banque Nationale Investissements inc.

MD BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS est une marque déposée de la Banque Nationale du Canada, utilisée sous licence par Banque Nationale Investissements inc.